

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (62) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU
Sophie BESNARD par Jany BOISSONNOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

Pouvoirs (5) : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Béangère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOUIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

Absents (13) : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Béangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU

Date de convocation : 01-11-2023

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Désaffectation et déclassement d'une portion de voirie sise ZAE de la Gare à Mauléon

Annexe : plan

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière relatif à la procédure déclassement du domaine public routier et à l'enquête publique préalable ;

Vu les articles R141-4 et suivants du code de la voirie routière relatifs aux conditions de réalisation d'une enquête publique préalable ;

Vu l'article L134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu l'article L 2141- du CG3P relatif au déclassement par anticipation ;

Vu la délibération conseil communautaire du 03/10/2023 décidant de soumettre ce projet de déclassement à l'enquête publique et prévoyant que le Président devra nommer le commissaire enquêteur et fixer les modalités de l'enquête publique par arrêté ;

Vu l'arrêté du Président en date du 04/10/2023 portant désignation du commissaire enquêteur et fixant les modalités de l'enquête ;

Vu le rapport d'enquête publique remis à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération par Monsieur Bernard PIPET, commissaire enquêteur.

Considérant le projet de cession ;

Considérant que pour pouvoir céder cette dépendance du domaine public, il y a lieu de déclasser le bien ;

Considérant que son déclassement portant atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, il y a lieu préalablement au déclassement, de procéder à une enquête publique ;

Considérant que cette enquête publique a été réalisée du 19/10/2023 au 02/11/2023 par M. Bernard PIPET commissaire enquêteur ;

Considérant l'avis favorable émis dans un rapport d'enquête publique par le commissaire enquêteur Monsieur Bernard PIPET.

Dans le cadre de son projet d'extension, l'entreprise TRANST AUBINAIS souhaite acquérir une portion de voirie sise zone d'activités de la Gare à Saint-Aubin de Baubigné - Mauléon. Cette voie constitue une dépendance du domaine public routier de la communauté d'agglomération.

Les références de la voirie sont les suivantes : portion de l'ancienne voie départementale D353 d'une longueur d'environ 150 mètres et d'une surface d'environ 1500 m². L'emprise recouvre l'assiette de la route et les accotements. (voir plan annexé).

A la suite de l'enquête publique et des conclusions favorables du commissaire enquêteur, il y a lieu de décider de sa désaffectation et procéder à son déclassement.

En application de l'article L. 2141-2 du CG3P le déclassement du bien intervient par anticipation. La désaffectation ne sera effective qu'une fois l'acquisition par l'entreprise effectuée et ce dans un délai de trois ans maximum.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **décider de la désaffectation du bien ;**
- **procéder au déclassement de la portion de voirie désignée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **14 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

A blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-Yves Marolleau'. The signature is written in a cursive style and is positioned diagonally across the stamp.

ZAE de la Gare - Mauléon



Voirie concernée par le déclassement.